



Trèbes.

N° 37/2022

Envoyé en préfecture le 10/10/2022  
Reçu en préfecture le 11/10/2022  
Publié le 11/10/2022  
ID : 011-211103973-20221010-37\_22-DE

FOLIO 172

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE SIX OCTOBRE**, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis salle Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément à l'article L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2022

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. GARINO. SENTENAC. LAROCHE. OLLAGNIER. LANGLOIS. MAYNARD. SAINT-ANDRÉ, Adjoints.

MMES. MM. CASTANS. GRAVES. QUESNEL. DE PRADO. LAFON. LASGOUZES. MITAIS. GALY. PEIX. SANCHEZ. NICOLAÏ. VIC. PANERO. DENAT.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. CARBONNEL  
MME JOURDA  
MME DIEDRICH  
M. PIEDRA  
MME BILLECI

PROCURATIONS :

M.CARBONNEL à MME GARINO  
MME JOURDA à M. MÉNASSI  
MME DIEDRICH à MME PEIX  
M. PIEDRA à M. SANCHEZ  
MME BILLECI à MME MITAIS

Madame Odile MITAIS a été désignée secrétaire de séance

**OBJET : Déclassement et cession de la parcelle BC 158**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le 11/10/2022

ID : 011-211103973-20221010-37\_22-DE

FOLIO 173

**VU** la demande formulée par Mme Espérance DOUSSE de faire l'acquisition de la parcelle BC 158, d'une surface de 73 mètres carrés, propriété de la ville de Trèbes, pour un montant de 500 € ;

**VU** l'avis des domaines rendu le 15 juin 2022 estimant à 1 000 € la valeur de cette parcelle ;

**CONSIDÉRANT** que la commune n'a aucun intérêt à conserver cette fraction de parcelle et que sa cession soulagerait les services techniques municipaux d'un travail d'entretien chronophage ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	22
Nombre de suffrages exprimés :	27

Vote : Pour	27
Contre	0
Abstentions	0

**DÉCLASSE** du domaine public la parcelle BC 158, sise rue Germinal ;

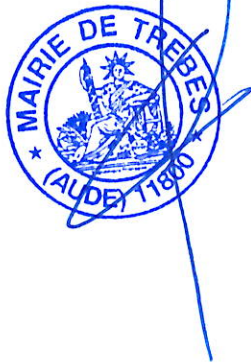
**ACCEPTÉ** la cession à Mme Espérance DOUSSE de la parcelle BC 158 pour un montant de 500 €.

\*\*\*\*\*

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.

\*\*\*\*\*

**Éric MÉNASSI**  
Maire de TRÈBES



\*\*\*\*\*

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le : .....  
et de sa transmission en Préfecture le : .....

\*\*\*\*\*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 15/06/2022

Direction départementale des Finances Publiques  
des PYRENEES-ORIENTALES

Pôle d'évaluation domaniale

**IMMEUBLE LE BIG BOSS BP 80219**

**66002 PERPIGNAN CEDEX**

téléphone : 04 68 08 10 22

mél. : ddfip66.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

*POUR NOUS JOINDRE*

Affaire suivie par : Valérie MICHEL

☎ : 06 19 29 02 32

✉ : valerie.michel@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS:8954521

Réf OSE : 2022-11397-44133

La Directrice départementale des Finances  
publiques des Pyrénées-Orientales

à

*M. LE MAIRE DE TRÈBES*

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

**Désignation du bien :** **Parcelle non bâtie BC 158 (bande de terrain de 73 m<sup>2</sup>)**

Adresse du bien : Rue Germinal 11800 Trèbes

Département : AUDE

**Valeur vénale :** **1 000 €**

*Cet avis de valeur n'interdit pas au consultant de réaliser une cession à un prix plus élevé .*

### 1 - SERVICE CONSULTANT

COMMUNE DE TREBES

Affaire suivie par MAUGARD Florian, Directeur général des services

### 2 - DATE

de consultation : 2/06/2022 (date de dossier en état)

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022  
Reçu en préfecture le 11/10/2022  
Publié le 11/10/2022  
ID : 011-211103973-20221010-37\_22-DE

### **3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession d'une bande de terrain inutile entre deux jardins

### **4 - DESCRIPTION DU BIEN**

Parcelle non bâtie cadastrée section BC n° 158 d'une contenance de 73 m<sup>2</sup> en nature de bande de terrain en friche.

### **5 – SITUATION JURIDIQUE**

Propriétaire : Commune de Trèbes - Situation locative : libre

### **6 - URBANISME – RÉSEAUX**

Zone UC du PLU

### **7 - DATE DE RÉFÉRENCE : SANS OBJET**

### **8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison sur la base des prix ressortant de mutations de biens similaires, et modulation de la valeur médiane issue des études de marché.

**La valeur vénale de la parcelle BC 158 peut être estimée à 1 000 €.**

### **9 - DURÉE DE VALIDITÉ : 2 ANS**

### **10 - OBSERVATIONS : NÉANT**

Pour la Directrice départementale des Finances publiques  
et par délégation,



L'évaluatrice,  
Valérie Michel